

Ted KAIZER & Margherita FACELLA (éd.), *Kingdoms and Principalities in the Roman Near East (Oriens et Occidens 19)*, Stuttgart, Franz Steiner, 2010, 453 p., ISBN : 978-3-515-09715-4.

L'ouvrage est issu en grande partie d'un colloque organisé au Corpus Christi College d'Oxford en 2004 et intitulé '*Client Kingdoms in the Roman Near East*'. Il réunit 13 contributions originales autour du sujet important et difficile à épuiser des États dont les souverains ont été considérés comme les « amis et alliés du peuple romain » (*socii et amici populi Romani*) à la fin de la République et sous l'Empire. En se démarquant d'une tradition solidement établie dans la bibliographie moderne (et suivie tout au long du volume) et en justifiant au passage le changement de titre entre le colloque et ses actes, les éditeurs rappellent en introduction (p. 15-42) que ces princes ne sont pas des clients au sens juridique du terme, même si les Anciens les décrivent parfois comme tels. Ils insistent en revanche, après d'autres, sur les relations d'amitié et de dépendance qui les unissaient aux Romains et qui assimilaient en fait sinon en droit les frontières de leurs États à celles de l'Empire, sans qu'aucun traité ne soit nécessaire pour sceller une telle alliance. Le Proche-Orient se prête bien à l'étude de ces relations, vu l'importance que les principautés alliées de Rome ont prises dans la région à la suite de la création de la province de Syrie par Pompée en 64/3 av. J.-C.

La première partie, « Outlook », met en parallèle les points de vue des Romains et des Parthes sur leurs alliés respectifs. O. Hekster (p. 45-55) décrit comment le pouvoir romain, dès le début du Principat, a su utiliser les dynastes et les membres de leurs familles, non seulement en tant que garants de la sécurité aux marges de l'Empire, mais aussi dans la ville de Rome pour les exhiber, soit comme des figures déchues portées devant le Sénat et le peuple, soit comme les bénéficiaires de l'éducation des classes supérieures romaines. On peut admettre qu'une telle mise en scène participait à la construction de l'idéologie impériale, mais la notion inédite de « roi-trophée » (*trophy king*) a tout d'une métaphore moderne. Pour sa part, R. Fowler (p. 57-77) se place dans la perspective de l'Occident parthe (le « Parthian Near West »)

et dresse un tableau de la hiérarchie des pouvoirs dans le monde arsacide en suivant de près l'histoire du roi Izatès d'Adiabène, telle que Flavius Josèphe la retrace au livre 20 de ses *Antiquités*. Il ressort ainsi que les empires romain et parthe se distinguaient par leurs manières d'intégrer les princes alliés dans leur système politique : à Rome, ces derniers ne pouvaient espérer égaler l'empereur autrement qu'en devenant sénateurs, ce que leurs descendants ont d'ailleurs réussi à l'occasion ; dans un monde parthe héritier des stratégies d'alliance des souverains achéménides et des rois hellénistiques, il restait possible de revendiquer une origine aussi prestigieuse que celle de la noblesse d'empire ou de contracter un mariage avantageux. Un détail : contrairement à ce qui est suggéré aux p. 75-76 dans la n. 61, sur le plan institutionnel, la situation n'a pas changé dans l'Empire romain du III^e s. apr. J.-C. ; et ce n'est sans doute pas parce qu'Odeinat de Palmyre s'était paré d'un titre royal, témoin de sa rivalité avec le souverain sassanide, mais plutôt parce qu'il avait acquis à l'intérieur de l'Empire une autorité et une légitimité suffisantes, assorties du titre de consulaire, que sa veuve Zénobie et son fils Wahballat ont pu briguer la pourpre face à Aurélien.

Dans la deuxième partie, « Themes », les articles de K. Dahmen sur les monnayages royaux (p. 99-112) et de T. Kaizer sur le rôle des dieux dans la légitimation du pouvoir des souverains (p. 113-124) sont des survols rapides et partiels de la documentation. Quant à la contribution de Ll. Morgan sur les allusions des poètes latins à la Bithynie que Rome avait héritée de Nicomède IV (p. 125-135), elle aurait plutôt mérité sa place dans les « Case Studies » de la troisième partie, si son propos n'était pas si éloigné du sujet de l'ouvrage. On retiendra ici surtout l'article bien argumenté d'A. Raggi sur la première génération de citoyens romains parmi les dynastes alliés de Rome (p. 81-97). L'octroi de la *civitas Romana optimo iure* a longtemps été parcimonieux, peut-être plus encore pour les princes que pour les autres pérégrins, ce qui s'explique à la fois

par l'intérêt limité que représentait le statut de citoyen romain en Orient à la fin de la République (par comparaison avec l'immunité fiscale, par exemple), par les problèmes de compatibilité entre la citoyenneté romaine et les autres, par la nécessité dans laquelle se trouvaient les généraux romains d'obtenir l'autorisation légale du Sénat pour pouvoir accorder le droit de cité et par la confiance limitée des Romains envers leurs alliés. Pour les Romains, la concession viritaine correspondait avant tout à la récompense d'une loyauté indéfectible. C'est comme telle qu'elle est venue s'ajouter au titre d'ami du peuple romain à partir de la fin du 1^{er} s. av. J.-C. Antipater de Judée est le premier dynaste qui a été honoré du statut de citoyen romain, à l'époque de César, comme le montrent les témoignages croisés de Flavius Josèphe et d'une inscription honorifique de Cos pour Hérode le Grand, le fils d'Antipater (*SEG* 45, 1131). Il est moins certain que Polémon I^{er}, roi du Pont, ait bénéficié de la même faveur sous Antoine. Quoi qu'il en soit, Auguste a certainement innové en accordant plus systématiquement la citoyenneté romaine à ses alliés, à une date qu'A. Raggi propose de fixer autour de l'an 20 av. J.-C. Ainsi distingués, les dynastes d'Émèse, les Tarcondimotides de Cilicie et les rois de Thrace, de Commagène et d'Arménie se sont retrouvés soumis à la juridiction romaine et attachés à la propre personne de l'empereur.

La troisième partie est composée de cinq « Case Studies », dont les deux premiers volets s'écartent sensiblement du cadre proche-oriental. R. Strootman (p. 139-157) revient en détail sur la cérémonie des donations d'Alexandrie de 34 av. J.-C. et sur la constitution de l'empire éphémère octroyé au nom de Rome par Antoine à Cléopâtre et à ses enfants : en soulignant la conformité des projets du triumvir aux traditions royales hellénistiques, il met l'accent sur le rôle de la reine lagide dans la formation d'un Orient romain dont Octave était appelé à hériter après Actium. A. Primo (p. 159-179) révisé l'histoire compliquée des Polémonides du Pont, qui furent d'abord liés à l'ancien royaume de Mithridate et des rois du Bosphore et dont la politique fut autant marquée par les références à l'héritage mithridatique que par l'allégeance à Rome. Il recule au passage la date de la mort de

Polémon I^{er} entre 7/8 et 10/11 apr. J.-C. (p. 169). À propos de ce souverain et de ses relations avec le pouvoir romain, il aurait fallu faire référence à la dédicace grecque d'une statue d'Auguste par Polémon I^{er}, découverte à Zéla et publiée par S. Yu. Saprykin, « *Epigraphica Pontica I : Nadpis' Polemona iz Zely* », *VDI* 267/4, 2008, p. 41-54 (en russe), d'après la photo de Chr. Marek, *Pontus et Bithynia*, Mayence, 2003, p. 44, fig. 67 (*SEG* 58, 1472). Pour des raisons un peu différentes de celles de P. J. Thonemann, « Polemo, Son of Polemo (Dio, 59.12.2) », *EA* 37, 2004, p. 144-150, A. Primo distingue lui aussi le roi du Pont Polémon II (Julius Polémon), petit-fils de Polémon I^{er} (et non son neveu, comme il est répété par erreur aux p. 172-173, 175 et 177), de M. Antonius Polémon, autre petit-fils de Polémon I^{er} et dynaste autour d'Olba en Cilicie (p. 173-178). Un argument négligé me paraît corroborer cette proposition. Comme K. Dahmen le relève sans en tirer parti (p. 104), les rois du Pont n'ont émis que des monnaies d'argent. Jusqu'à présent, on a considéré qu'une exception à cette pratique serait représentée par le bronze du roi M. Antonius Polémon que l'on a attribué à Polémon II à la suite d'H. Seyrig, « Monnaies hellénistiques XVI. Polémon II et Julia Mamaea », *RN* 11, 1969, p. 45-47 (d'où *RPC* 1, 1992, p. 571, n° 3844 ; cf. *RPC* Suppl. 2, 2006, p. 58, n° 3844/2). L'anomalie disparaît s'il s'agit d'un souverain de la dynastie d'Olba, dont tout le monnayage est en bronze (*RPC* 1, 1992, p. 564-566).

Dans le prolongement des réflexions formulées en introduction, M. Facella (p. 181-197) revient sur les avantages et les inconvénients du système de gouvernement indirect en prenant le cas des rois de Commagène, qu'elle traite de manière exhaustive dans sa monographie sur *La dinastia degli Orontidi nella Commagene ellenistico-romana* (Pise, 2006) : elle rappelle que l'adoption par les princes du titre grec d'« ami des Romains » (φιλορώμαιος) n'implique aucunement l'attribution par le Sénat du titre d'« ami du peuple romain » (*amicus populi Romani*), y compris pour Antiochos I^{er} de Commagène, puis elle reprend l'hypothèse plausible, bien qu'impossible à vérifier dans l'état actuel de nos connaissances, selon laquelle ce dernier aurait obtenu son royaume

en 59 av. J.-C. moyennant finances, comme l'on fait certains de ses contemporains et de ses descendants. A. Kropp (p. 199-216) résume l'histoire d'Émèse et prête attention aux rares monuments susceptibles d'être attribués à ses dynastes. Tous proviennent de l'une des nécropoles de la ville, où se trouvait le mausolée de C. Julius Samsigéramos, un descendant probable de la famille royale émésénienne, et dont les trouvailles ont été publiées par H. Seyrig, « Antiquités syriennes 53. Antiquités de la nécropole d'Émèse », *Syria* 29, 1952, p. 204-250, et 30, 1953, p. 12-24. A. Kropp suit H. Seyrig dans l'identification du buste en relief qui figure sur le chaton d'une bague en or au seul portrait connu à ce jour d'un dynaste d'Émèse (peut-être Samsigéramos II), qu'il date lui aussi du début de l'ère chrétienne. Il souligne le caractère hybride d'un portrait qui emprunte aux modèles augustéens tout en préservant l'imagerie des aristocrates parthes et syriens, en particulier à travers la représentation des boucles d'oreilles, parfois considérées comme propres aux Arabes. Le même métissage serait à l'œuvre dans la tombe monumentale de C. Julius Samsigéramos, dont l'architecture témoignerait de la volonté de mettre au goût du jour la tradition orientale des stèles funéraires symbolisant l'âme (*nefesh*) des défunts en adoptant la technique importée d'Italie de l'*opus reticularum*. Sur tous ces thèmes, on consultera désormais l'ouvrage du même auteur, *Images and monuments of Near Eastern Dynasts, 100 BC-AD 100* (Oxford, 2013). Par contraste, M. Sommer (p. 217-226) livre une contribution superficielle sur les Abgarides d'Édesse et de l'Osrhoène. Trop occupé à théoriser la frontière orientale de l'Empire romain et le choc des civilisations, il n'a pas connu l'article important de M. A. Speidel, « Ein Bollwerk für Syrien. Septimius Severus und die Provinzordnung Nordmesopotamiens im dritten Jahrhundert », *Chiron* 37, 2007, p. 405-433 (repris dans *Herr und Herrschaft im römischen Reich der hohen Kaiserzeit*, Stuttgart, 2009, p. 181-210), qui montre, entre autres choses, que la province d'Osrhoène n'a pas été créée sous Septime Sévère, mais qu'elle n'apparaît qu'au IV^e s. apr. J.-C., dans le *Laterculus Veronensis*.

La quatrième et dernière partie, « Variations and Alternatives », est la plus longue de toutes,

ce qui peut sembler paradoxal dans la mesure où elle concerne des lieux et des situations où le modèle classique des princes alliés de Rome ne s'est apparemment pas imposé. J.-B. Yon (p. 229-240), à qui l'on doit une monographie sur *Les notables de Palmyre* (Beyrouth, 2002), s'intéresse à cette absence à Palmyre, à l'histoire de la ville avant sa transformation en une cité grecque au I^{er} s. apr. J.-C. et au rapport entre ses institutions et une société de grands notables qui ne portent alors aucun titre officiel. Le même auteur a repris et mis à jour la documentation sur laquelle son analyse repose dans le t. 17 des *IGLS* (Beyrouth, 2012) et dans un article sur « L'épigraphie palmyrénienne depuis *PAT*, 1996-2011 », *Studia Palmyrenskie* 12, 2013, p. 333-379 (où des données nouvelles sur les princes palmyréniens du III^e s. apr. J.-C. sont signalées aux p. 334-335). Aux antipodes d'une démarche sélective et constructive, U. Scharrer (p. 241-335) offre de son côté un article-fleuve naïf, conceptualisant et sans issue, où des problèmes colossaux touchant au nomadisme antique et moderne, aux Arabes du Proche-Orient ou encore aux Saracènes de l'Antiquité tardive se trouvent noyés sous des tombereaux de références mal assimilées après avoir été soulevés à grands renforts de rhétorique. Il vaut mieux se reporter ici aux travaux de M. C. A. Macdonald, dont il fait un usage extensif, en particulier ceux qui sont aujourd'hui réunis dans *Literacy and Identity in Pre-Islamic Arabia* (Aldershot, 2009). Sur la question des chefferies arabes aux marges des empires et des grands royaumes de la fin de l'Antiquité, qu'il effleure *in fine*, l'auteur ignore tout des renouvellements récents de la recherche, notamment illustrés par Chr. J. Robin, « Les Arabes de Ḥimyar, des "Romains" et des Perses (III^e-VI^e siècles de l'ère chrétienne) », *Semitica et classica* 1, 2008, p. 167-202.

Le choix de mettre l'accent sur des approches thématiques et sur des dynastes moins connus que les Hérodiens et les Nabatéens était à priori susceptible d'être fructueux. De même, l'idée de comparer la situation des principautés de l'Orient romain et celle des petits royaumes de l'Occident parthe était bonne, étant donné les liens que les mêmes souverains ont tissés avec les Romains autant qu'avec les Parthes. D'autres partis pris s'avèrent moins satisfaisants au fil de la lecture.

Il était ainsi inutile de pallier l'absence de trois des contributions du colloque par l'ajout de trois articles portant sur des régions extérieures au Proche-Orient, à savoir la Bithynie et le Pont, et sur l'empire de Cléopâtre, fort différent des États des amis et alliés de Rome. Sur le plan formel, on peut aussi déplorer les nombreuses coquilles qui parsèment le livre, depuis le « *Recueil générale* » de la p. 13 jusqu'au « system ni stable ni instable » dans la citation incongrue de Gilles Deleuze à la p. 335. Le grec ancien est malmené : ἔνεκα (p. 87), Εὐεργετων (p. 162), ΙΥΛΙΑΣ (p. 175), Λεδεσσαν, "αραβίας (p. 217), ἀραβάρχεις (p. 264), ἔν Εὐρωπῶ τῇ πρὸς Ἀραβία (p. 264), ποιμῆς (p. 271), των (p. 278, 290), φύλης (p. 294), γεοργοί (p. 295), βασιλείων, δυνάστων (p. 320), etc. Les langues modernes aussi, y compris l'anglais, la langue dans laquelle sont rédigés tous les articles : « tout entire favorable » (p. 30), « À l'intérieurs de leurs frontières » (p. 38), « mérits » (p. 89), « recostruction » (p. 176), « le trois ans » (p. 181), « relatations » (p. 241), « litarary » (p. 247), « scenitic Arabs » (p. 248, 277), « way of live » (p. 271), « devastated » (p. 277), « segement » (p. 290), « sorroundings » (p. 301), « a Constantinople » (p. 383), etc. Certains noms propres ont des graphies surprenantes : « Aristobalos » (p. 46), « Panes » (p. 108), « Cappadacian » (p. 112), « Vologases » (p. 112), « Ceasar » (p. 161), « Licus » (p. 163), « Achelaus » (p. 170), « Cilicia » (p. 174), « Pidna » (p. 183), « Couillot-le Dinahet » (p. 209), « Rawwæfa » (p. 372), etc. Des bévues factuelles auraient pu être évitées, ainsi pour la date de la marche syrienne de Pompée, « AD 64/3 » (p. 28), pour la formule onomastique « Ptolemy Mennaëus » (p. 215), au lieu de la version correcte « Ptolemy the son of Mennaëus » (p. 200), ou encore pour la date de la conférence de Tibériade, « AD 41 » (p. 216), au lieu de « 44 », plus proche de la réalité (p. 177). Dans la bibliographie pléthorique reportée à la fin du volume, quelques titres manquent, par exemple

« Macurdy (1935) », cité p. 155 ; d'autres sont incomplets, tel « P. Bernand, in *CRAI* (2006), p. 280-8 » (p. 341) ; d'autres encore sont estropiés, notamment celui de L. Dilleman (et non « Dillemann », comme aux p. 225, 287, 303, 351), *Haute Mésopotamie orientale et pays adjacents* (p. 351). Enfin, l'index, limité aux sources, ne permet pas de prendre facilement la mesure des apports et des contradictions internes de l'ouvrage.

Bien qu'inégales, les contributions, plutôt agréables à lire et parfois même brillantes, donnent un aperçu suggestif et plus ou moins informé des recherches en cours sur les différents points abordés. La plupart relèvent pourtant de l'essai ou de la compilation savante, quand elles n'appartiennent pas au genre des articles dits « de réévaluation » (le *reassessment* cher aux Anglo-Saxons) où, de manière symptomatique, le propos n'est que rarement précédé d'un état de la question, de sorte que le lecteur averti en vient à douter qu'il apprenne quelque chose de nouveau. Sur le fond, le manque d'articles thématiques par rapport aux études de cas aggrave l'impression d'un éclatement des traditions régionales, selon l'idée naguère défendue par F. Millar et reprise par les éditeurs, alors que les études portant sur les régions extérieures au Proche-Orient confirment que les mêmes tendances sont à l'œuvre un peu partout dans la partie orientale de l'Empire, ce qui résulte en partie du caractère interchangeable des princes alliés aux yeux de Rome. Le volume, pris dans son ensemble et conformément à l'objectif affiché p. 42, ne peut prétendre remplacer la synthèse toujours précieuse de D. Braund, *Rome and the Friendly King* (Londres et New York, 1984), et les travaux plus récents du même auteur, tous constamment cités. Comme trop souvent avec la littérature de colloque, il faut chercher ailleurs l'originalité et la discussion détaillée des sources.

Julien Aliquot